

# QUI EST PAUVRE EN SUISSE?

Chômeur en fin de droit seul, avec «activité d'intégration» (p. ex. formation continue, mesure d'occupation)	Mère seule avec un enfant, emploi à 60%	Famille de 4 personnes avec activité lucrative à 100% d'un parent
<b>Besoins*</b> Logement et santé.....1200 Fr. Entretien.....960 Fr.	<b>Besoins</b> Logement et santé.....1450 Fr. Entretien.....1469 Fr. Crèche.....390 Fr.	<b>Besoins</b> Logement et santé.....2000 Fr. Entretien.....2054 Fr.
<b>Revenus</b> Salaire.....0 Fr. Supplément d'intégration.....200 Fr. Aide sociale.....2360 Fr.	<b>Revenus</b> Salaire.....2280 Fr. Franchise sur le salaire.....300 Fr. Aide sociale.....1329 Fr.	<b>Revenus</b> Salaire.....3800 Fr. Franchise sur le salaire.....500 Fr. Aide sociale.....754 Fr.
<b>Total revenus mensuels.....2360 Fr.</b>	<b>Total revenus mensuels.....3609 Fr.</b>	<b>Total revenus mensuels.....4554 Fr.</b>

\* Il s'agit là de moyennes nationales basées sur les normes CSIAS en matière d'aide sociale, qui sont appliquées dans la plupart des cantons.

Trois exemples de budgets qui ont paru dans le journal «Blick» du 5.1.2010

## COMBIEN VERSE L'AIDE SOCIALE?

L'assistante sociale ou l'employé de commune établit pour chaque ménage un budget comprenant les postes suivants:

### BESOINS

- forfait pour l'entretien
- prime de caisse-maladie
- loyer d'un appartement modeste dans le cadre local habituel
- frais de garde des enfants pendant les heures de travail des parents
- le cas échéant, frais liés à l'activité professionnelle

### REVENUS

- salaires de tous les membres du ménage (conjoint/e, concubin/e, colocataire/s)
- revenus provenant de rentes
- autres rentrées (p. ex. pensions alimentaires, prestations complémentaires à l'AVS/AI)

Pour plus d'informations sur l'exposition [www.si-jamais.ch](http://www.si-jamais.ch)

Les personnes exerçant une activité lucrative peuvent garder une partie de leur salaire; selon le canton, cette franchise se situe entre 200 et 600 francs par mois pour un volume d'activité de 100%. Les personnes participant à une mesure d'intégration reçoivent à certains endroits un petit supplément de 100 à 300 francs par mois. Si les besoins dépassent les revenus, l'aide sociale couvre le déficit.

## ETABLISSEZ VOTRE PROPRE BUDGET!

### BESOINS

Forfait pour l'entretien*	
Primes d'assurance-maladie de l'ensemble des membres du ménage	
Loyer d'un appartement modeste dans le cadre local habituel	
Frais de garde des enfants pendant les heures de travail	
Eventuels frais liés à l'activité professionnelle (max. fr. 10.- par jour)	
<b>Total besoins</b>	
<b>RECETTES</b>	
Salaires mensuels de tous les membres du ménage (conjoint/e, concubin/e, colocataire/s) moins fr. 200.- à 600.- par mois pour une activité à 100%	
Revenus provenant de rentes	
Autres rentrées	
<b>Total revenus</b>	
<b>Aide sociale (besoins moins recettes)</b>	
<b>Total revenus mensuels (aide sociale plus recettes)</b>	

\*selon normes CSIAS:

1 personne	Fr. 960.-	5 personnes	Fr. 2323.-
2 personnes	Fr. 1469.-	6 personnes	Fr. 2592.-
3 personnes	Fr. 1786.-	7 personnes	Fr. 2861.-
4 personnes	Fr. 2054.-		

## SKOS CSIAS COSAS

Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe  
 Conférence suisse des institutions d'action sociale  
 Conferenza svizzera delle istituzioni dell'azione sociale  
 Conferenza svizra da l'agid sozial